

Projet d'opérationnalisation du groupe de pilotage de la Haute Ecole Arc Santé

Un concept de psychogériatrie pour le canton du Jura

Le vieillissement de la population s'accompagne de l'émergence des troubles anxieux et dépressifs. Chez les personnes âgées de plus de 65 ans, la prévalence de la dépression est d'environ 15%. La planification médico-sociale du Gouvernement jurassien (PMS) prévoit, à l'horizon 2022, de faire face à ces défis démographiques et, se basant sur un concept pluridisciplinaire, de mieux répondre aux différents besoins de cette population vieillissante.

La part des personnes de 65 ans et plus dans la population résidente de la Suisse devrait passer de 20,7% en 2015 à 26,8% en 2030, puis à 28,3% en 2060 (Rapport fédéral 2016). L'effectif de la population très âgée devrait augmenter particulièrement rapidement et la part des personnes de 80 ans et plus pourrait progresser de 4,9% en 2015 à 7,8% en 2030, avant d'atteindre 11,9% en 2060.

Après l'âge de 85 ans, 20% des personnes âgées ont les critères d'un vieillissement «normal» sans pathologies, 30% ont un état démentiel avec ou sans souffrance psychique associée. Les 50% restants ont une avance en âge faite de souffrances psychologiques multiples avec parfois une décompensation ou l'éclosion d'un trouble psychiatrique (1). Les besoins des personnes âgées sont multiples, physiques ou psychiques, et nécessitent une coordination pluridisciplinaire de tous les acteurs.

Plusieurs études montrent que le vieillissement de la population s'accompagne de l'émergence des troubles anxieux et dépressifs. Ainsi, chez la personne âgée de plus de 65 ans, la prévalence de la dépression est d'environ 15% et la part des suicides dans cette tranche d'âge ne cesse d'augmenter (2). Il s'agit de prendre en considération la façon dont la personne âgée peut ressentir les changements liés à l'avancée en âge et sa plus grande fragilité face à un univers sur lequel elle a moins de prise (3).

En 2006 déjà, la République et canton du Jura (RCJU) a commencé à réfléchir à la manière de relever les défis considérables en matière d'organisation des prestations de services de santé auprès des populations âgées. La planification médico-sociale, adoptée en 2012 par le Gouvernement jurassien a pour objectif, à l'horizon 2022, de faire face à ces nouveaux défis démographiques et de mettre en évidence l'offre nécessaire pour permettre de mieux répondre aux différents besoins de cette population vieillissante notamment en privilégiant le maintien à domicile aussi longtemps que possible dans de bonnes conditions, alliant qualité et sécurité. La nécessité d'offrir une prise en charge spécifique en matière de psychogériatrie pour certains domaines a été mise en exergue dans le cadre de la PMS. Toutefois, les autorités cantonales ont mis en évidence le manque de coordination et de vision d'ensemble de la problématique. Le canton a ainsi donné un mandat à la Haute Ecole Arc Santé pour le développement d'un concept cantonal de psychogériatrie.



Maryline Abt, PhD
Delémont



Sophie Chevrey-Schaller, MSc
Delémont

Concept cantonal de psychogériatrie proposé par la Haute Ecole Arc Santé

La psychogériatrie est la réunion de deux disciplines: la psychiatrie et la gériatrie. De ce fait, la psychogériatrie est une approche multidisciplinaire (1). Elle a pour objet de comprendre et d'accompagner les personnes âgées qui souffrent de difficultés psychologiques ou d'un trouble psychiatrique caractérisé qu'elles aient ou non une polyopathie somatique et/ou un état démentiel associé. Le concept cantonal de psychogériatrie englobe donc aussi bien les personnes souffrant de démence et maladies apparentées que les personnes vieillissantes souffrant de maladies psychiatriques.

Pour développer ce concept deux axes sont essentiels:

- ▶ Optimiser les prestations et les moyens existants et améliorer les collaborations entre les prestataires actuels
- ▶ Imaginer et construire des projets pilotes selon les besoins et priorités diagnostiqués

Dans cette optique la philosophie de la psychogériatrie s'articule autour de quatre grands critères:

- ▶ L'approche pluridisciplinaire
- ▶ L'orientation communautaire
- ▶ Une bonne couverture de la population
- ▶ L'existence d'un soutien professionnel pour les aidants familiaux

La filière de soins en psychogériatrie dans son ensemble est orientée de manière réaliste vers la réadaptation et le maintien de la personne dans son environnement. Pour cela il faut pouvoir lui assurer un dispositif de soutien et d'assistance au plus près de son domicile ainsi qu'une prise en compte de sa perte d'autonomie (4). Toutefois, lorsque l'hospitalisation est nécessaire, il faut pouvoir orienter la personne dans le bon service et anticiper le passage en institution lorsque le maintien à domicile n'est plus possible. C'est

essentiellement l'apparition de troubles importants et irréversibles du comportement chez la personne âgée qui détermine le placement en psychogériatrie (appelé UVP – unité de vie psychogériatrique – dans le Jura) lorsque l'offre en soins devient impossible ou trop risquée à domicile ou dans un EMS traditionnel (5).

En proposant un développement de l'offre et en permettant d'éviter des hospitalisations, le concept doit permettre de répondre aux besoins actuels et futurs de la population jurassienne en veillant à limiter les dépenses financières à charge de l'ensemble des acteurs impliqués (patients, prestataires, Etat et assureurs).

Différentes prestations de psychogériatrie existent déjà dans le canton du Jura. Elles sont dispensées par de nombreux acteurs mais il manque une vision d'ensemble. Relevant ce défi la Haute Ecole Arc Santé propose, sous la supervision d'un groupe de pilotage, représentant l'ensemble des parties prenantes, une méthodologie articulée autour de trois phases :

Phase A de diagnostic: réalisation de la cartographie de l'existant au sein de la RCJU. Il s'agira également d'apporter des éléments de comparaison avec d'autres concepts de psychogériatrie suisses et internationaux. Un état de l'art sur les modes d'accompagnement en matière de santé publique pour les personnes s'intégrant à la sphère de la psychogériatrie sera réalisé sous la forme d'une revue de littérature. Les cadres légaux, réglementaires et organisationnels actuels en matière de psychogériatrie seront articulés pour fournir un diagnostic.

Phase B d'exploration: à partir des données recueillies, l'exploration est une phase d'approfondissement, de dialogue avec les parties concernées par le concept de psychogériatrie au sein de la RCJU afin de déterminer une stratégie de déploiement du concept. La stratégie sera projetée, planifiée, budgétisée et comportera plusieurs variantes pour permettre un choix politique en matière de santé publique.

Phase C de régénération des données: cette phase correspond à la synthèse des données obtenues en phases A & B pour livrer un projet d'opérationnalisation du concept de psychogériatrie de la RCJU.

Messages à retenir

- ◆ La part des personnes de 65 ans et plus dans la population résidente de la Suisse ne cesse d'augmenter.
- ◆ La République et le canton du Jura (RCJU), dans sa planification médico-sociale, a pour objectif, à l'horizon 2022, de faire face à ces nouveaux défis démographiques notamment en matière de psychogériatrie.
- ◆ Les autorités cantonales ont mis en évidence le manque de coordination et de vision d'ensemble de la problématique.
- ◆ Le Canton a ainsi donné un mandat à la Haute Ecole Arc Santé pour le développement d'un concept cantonal de psychogériatrie.

A l'issue de ce mandat, le Canton disposera d'un modèle opérationnalisable et d'une vision globale de la prise en soins des personnes souffrant de troubles psychogériatriques. Gageons que cela permettra au canton du Jura de répondre à ses défis démographiques par des soins individualisés et appropriés à cette population vulnérable.

Maryline Abt, PhD

Haute Ecole Arc Santé
Route de Moutier 14, 2800 Delémont
maryline.abt@he-arc.ch

Sophie Chevrey-Schaller, MSc

Adjointe au chef de service de la santé publique RCJU
1, rue de la Jeunesse, 2800 Delémont

+ Conflit d'intérêts: Les auteures n'ont déclaré aucun conflit d'intérêts en relation avec cet article.

Références :

1. Montfort J.C., La psychogériatrie, éd. PUF, coll. Que sais-je ?, Paris 2014
2. OFS, Statistique de poche 2017, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2018, 44 pages
3. Bouisson, J., (2007) Vieillesse, vulnérabilité perçue et routinisation, Retraite et société 2007/3 (n°52), p. 107-128.
4. Nubukpo, P., Clément J.P., (2010) «Hospitalisation en psychogériatrie et place des autres structures», L'information psychiatrique 2010/1 Volume 86), p. 33-38.
5. AVDEM, Le boum de la psychogériatrie, revue «éclairages», 7, nov. 2003